

TRAVAIL LIBERTÉ

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

ARCHITECTURE GENIE CIVIL TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissent les 1^{er} et 16^e de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XXVI^e ANNÉE

1904

F. DELORME

R.A.
R.O.A.

A. VALFENIERE

FERRACHE

SIMON MAUPIN



G^o DESARGUES

MORAND

ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale. — 14 »
Un Numéro 75 cent

ANNONCES

Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.

LVGD

B. Desaye Sc. Lyon

VALERE FERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON



LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les barrages américains. — La construction d'un ouvrage en terre. — Confiance et précautions mêlées. — Biarritz la Belle. — Bains de mer et de sueur. — La rampe mobile électrique. — Détails de construction. — Une ascension antiréactionnaire. — Le tramway fantôme.

Quand il s'agit de construire des ouvrages destinés à créer des retenues d'eau, les constructeurs européens utilisent les maçonneries en pierre de premier choix et ne négligent aucune précaution pour assurer la stabilité du barrage. Les ingénieurs américains, qui ont toutes les audaces, ne s'astreignent pas à de tels assujettissements et ils ne craignent pas de construire des digues en terre destinées à retenir l'eau emmagasinée dans des réservoirs, sous 25 à 30 mètres de profondeur.

L'Engineering News donne la description d'un nouvel ouvrage de ce genre, édifié dernièrement en Californie, par la « Standard Electric C^o ». Il s'agissait de créer une retenue d'eau de 27^m60 de hauteur, de manière à fournir l'énergie hydraulique destinée à actionner les dynamos de l'usine génératrice située à 3 kilomètres au-dessous du réservoir.

Le barrage est établi entre deux collines rocheuses formant les flancs de la vallée étroite où coule un petit cours d'eau tributaire du Jackson Creek. La forme générale de l'ouvrage affecte l'aspect d'un remblai de chemin de fer, jeté au travers de la vallée pour relier les versants des collines opposées.

La crête présente une plate-forme de 6^m10 de largeur et de 194 mètres de longueur, qui s'élève à 36^m90 au-dessus du sol de la vallée, du côté aval. Les talus n'ont pas une pente uniforme; la rampe de la partie inférieure est, en effet, de 3 pour 1, celle de la partie supérieure est adoucie et réduite à 2 1/2 pour 1. L'épaisseur du remblai, à la base, suivant l'axe, atteint 189 mètres.

La tranchée de fondation ouverte sur l'axe a été descendue jusqu'à la ligne d'intersection des collines encaissantes, de sorte que l'ouvrage repose en partie sur le fond rocheux et, pour le reste, sur un tuf compact remplissant toutes les conditions de stabilité désirables.

Toutefois, la roche présentait, à l'amont des fondations, certaines fissures qui donnaient naissance à des sources dont l'écoulement aurait certainement compromis, dans la suite, la conservation de l'ouvrage. On fut donc obligé d'employer un système complet de drainage pour capter ces sources sur tout le parcours longitudinal du barrage. A cet effet, une tranchée générale, avec branchements latéraux, fut creusée suivant l'axe. Puis le drain fut constitué dans la partie amont, où les suintements étaient peu importants, par un dallage en pierre sèche, surmonté d'une couche de pierre cassée, recouverte elle-même d'argile damée; dans la partie aval, que traversent des roches fissurées, on plaça, dans le fond de la tranchée, un tuyau de 5 centimètres de diamètre, recou-

vert de pierres cassées et d'une couche de béton. Au-dessus, la tranchée fut remplie par une épaisse couche d'argile pilonnée avec le plus grand soin. Ce système de drains fut complété par deux canaux pratiqués sur les flancs des collines de rive, et dans le plan vertical passant par la crête de l'ouvrage; ces drains spéciaux viennent aboutir au fond de la tranchée, à l'origine d'une conduite en tôle de 33 centimètres, qui sert de collecteur général pour rejeter les eaux de suintement en dehors de l'ouvrage.

* *

D'après le contrat de l'entreprise, le corps de la digue devait être constitué par des matériaux composés de 70 pour 100 d'argile et de 30 pour 100 de gravier de moins de 5 centimètres de diamètre; en outre, les couches de terre, sans débris rocheux, devaient alterner avec celles qui étaient mélangées de pierrailles. Toutes ces matières furent extraites sur place, de puits d'emprunt, à l'aide d'excavateurs établis dans le bassin à créer ou dans le voisinage.

Les terres étaient déposées par les wagons de transport, parallèlement à l'axe de l'ouvrage, puis on les étendait en allant aux rochers de rive; on faisait alors passer des rouleaux à chevaux pour niveler la couche. La surface était ensuite striée par le passage de la herse, après avoir été mouillée par les tonneaux d'arrosage, si la terre employée était sèche. Le travail était terminé par le passage de grands rouleaux de 5 à 8 tonnes; ces derniers, d'une longueur de 1 mètre, fournissaient une pression de 8000 kilogrammes environ par mètre courant.

La face amont était protégée à partir de son pied, sur une hauteur de 18 mètres, par un épais revêtement d'argile damé par couches horizontales successives. Cette paroi d'argile est recouverte par une forte épaisseur d'enrochements, qui s'élève jusqu'à la banquette de 3 mètres de largeur ménagée sur cette face. Au-dessus de cette banquette, le talus est garni d'un perré en pierres sèches.

Pour la face aval, on s'est contenté d'en protéger la partie inférieure par des enrochements qui s'élèvent à 9 mètres au-dessus du pied du talus, mais on s'est réservé de la garantir ultérieurement par des plantations de pins du pays.

Cet ouvrage, considérable par ses dimensions peu usitées, aurait coûté, paraît-il, 740.000 francs environ, ce qui, pour une masse de 280.000 mètres cubes, correspond au prix unitaire de 2 fr. 65 par mètre cube de matériaux mis en place et comprimés.

Les ingénieurs américains ont la plus grande confiance dans la stabilité de cet ouvrage. Il semble, toutefois, qu'il y aurait lieu de faire quelques réserves à ce sujet, si l'on considère l'exiguïté des procédés d'écoulement utilisés. On peut se demander, en effet, si un tuyau de 5 centimètres sera suffisant pour évacuer toutes les eaux qui pourront se faire jour par les fissures du rocher, lorsque le réservoir sera rempli. Ces eaux, ne trouvant pas un écoulement satisfaisant, ne pourront-elles se glisser entre les surfaces de contact du roc et du remblai en terre et produire des érosions funestes à la sécurité de l'ouvrage?

Mais ce sont là des considérations qui préoccupent seulement les ingénieurs de la vieille Europe et qui ne sauraient

troubler en rien la quiétude flegmatique les ingénieurs du Nouveau Monde. Il est d'ailleurs possible que le barrage en terre de Tabeaud tienne longtemps contre la pression de l'eau, pourvu qu'on ne remplisse les réservoirs qu'à un niveau notablement inférieur à celui de la crête du barrage et qu'on exerce une surveillance constante sur la tenue générale de l'ouvrage.

*
*
*

Connaissez-vous la plage de Biarritz? C'est une des plus attrayantes et des plus pittoresques du Midi de la France. Les hautes falaises sur lesquelles est bâtie la ville, avec ses *magnifices hôtels*, prolongent leurs éperons rocheux jusque dans les sables de l'océan et forment des récifs à l'aspect fantastique, qui se laissent tour à tour recouvrir par l'écume blanche des lames venant du large, pour émerger aussitôt toutes ruisselantes de cascades marines, au-dessus des eaux redevenues un moment étales.

C'est là que les beaux messieurs et gentes demoiselles que dame Fortune a favorisés de ses dons vont prendre leurs ébats de la saison estivale. Mais, pour ces personnes délicates, habituées à ne circuler qu'en voiture ou en automobile, il était bien pénible de remonter le long chemin sinueux se déroulant à pente rapide le long de la falaise, pour revenir à la ville, et de prendre un bain de sueur en sortant de prendre celui de mer, beaucoup plus hygiénique.

Toutefois, le génie de l'industrie veillait, et, depuis la saison dernière, le chemin montant, malaisé, est remplacé par une rampe mobile électrique, véritable trottoir roulant, qui vous cueille sur la plage et vous dépose doucement en haut de la falaise, sans fatigue et sans secousse d'aucune sorte.

La hauteur totale d'élévation, de 17^m70, est franchie au moyen de deux rampes, dont la supérieure est en retour, de sorte que l'ensemble forme comme les deux branches d'un V, dont la pointe est remplacée par une passerelle fixe horizontale de 6^m50 de longueur. Les deux rampes ont des développements en plan de 37^m50 et 21^m30 respectivement. Elles forment ainsi deux planchers mobiles parfaitement distincts, dont les mouvements sont commandés par des moteurs électriques complètement indépendants.

L'ossature métallique de chaque rampe est composée de deux poutres principales en treillis, espacées de 1^m13. Les membrures inférieures sont contreventées par une poutre horizontale en treillis et les bords supérieurs sont reliés, de mètre en mètre, par des fers cornières servant de supports aux longrines sur lesquelles sont fixés les fers profilés servant de chemin de roulement au tablier mobile.

Sur les semelles supérieures des poutres verticales, sont rivés des garde-corps en tôle, qui portent eux-mêmes à leur partie inférieure des garde-pieds en tôle, de forme cylindrique, destinés à former le joint limitant des deux côtés la plate-forme mobile, de manière à éviter que les vêtements ne soient accrochés et à prévenir ainsi tout accident.

*
*
*

La construction du plancher mobile a été étudiée dans tous ses détails avec un soin tout particulier. Un pareil plancher doit être en même temps très solide et doué d'une grande souplesse. Il constitue, en effet, une véritable courroie sans fin, à deux nappes, qui doit pouvoir s'enrouler aux extrémités sur les roues motrices.

Ce plancher est constitué par une série de planchettes en bois juxtaposées transversalement et pourvues chacune de deux galets en bois de gaïac montés sur des axes en acier qui sont emmanchés à force aux extrémités de la pièce. Comme ce plancher est incliné à 30 pour 100, on a dû prendre des

dispositions pour assurer l'adhérence des pieds humains à la surface. A cet effet, chaque planchette est hérissée de taquets de bois, vissés et recouverts de caoutchouc, et formant, sur l'ensemble du plancher, des rainures continues de 25 millimètres de largeur. Ce tapis de caoutchouc a encore l'avantage d'amortir les vibrations des galets de roulement et d'assurer ainsi le dernier confort aux amateurs de cet agréable mouvement de translation.

Ce n'est pas tout, il faut maintenant rendre solidaires les diverses lames du plancher et leur communiquer l'impulsion motrice: c'est l'œuvre de la chaîne d'entraînement. Celle-ci est formée d'une série de maillons en acier moulé, d'une fabrication spéciale. Chacun desdits présente une semelle, qui se fixe par quatre boulons sur la planchette; l'une des extrémités présente deux branches traversées par le boulon, sur lequel vient s'articuler l'extrémité opposée du maillon suivant. Ce sont les boulons de cette chaîne sans fin qui viennent s'engager entre les dents de la roue d'engrenage placée à la partie supérieure de chaque tronçon de rampe.

L'atterrissage sur les plates-formes supérieures se fait d'une façon aussi simple qu'ingénieuse; à la partie haute des poutres principales est solidement fixé un peigne dont les dents s'intercalent dans les rainures du tablier mobile; les pieds des voyageurs se trouvent ainsi déposés, d'une manière automatique, pour ainsi dire, de la courroie sur le peigne fixe, sans que leurs heureux propriétaires aient à se préoccuper de la façon dont ils arrivent sur le sol.

Mais, pour éviter toute chute toujours désagréable, il est indispensable de fournir un point d'appui à la main des passagers, et cet appui doit être animé nécessairement d'un mouvement parallèle à celui du plancher. On utilise, à cet effet, deux lisses, que l'on peut qualifier, avec juste raison, de mains courantes, et qui sont constituées par une chaîne métallique sans fin recouverte de caoutchouc; cette chaîne glisse dans une rainure appropriée ménagée sur la partie supérieure fixe du garde-corps.

Les trois chaînes sans fin formant les deux lisses et le tablier mobile viennent passer respectivement sur trois roues dentées, calées sur un arbre passé à la partie supérieure des rampes et faisant partie du treuil moteur. A la partie inférieure, ces chaînes passent sur trois roues de renvoi semblables, dont l'axe est pourvu de deux roues à cliquet destinées à bloquer l'arbre et à empêcher le recul du tablier, lorsque celui-ci tend à revenir en arrière, par suite de la rupture des chaînes.

La force motrice actionnant chaque tronçon de rampe est fournie par une dynamo à courant continu de 110 volts. La vitesse de ce moteur, qui tourne à raison de 800 tours par minute, est réduite progressivement jusqu'à 16 tours par l'intermédiaire d'un triple harnais d'engrenage, ce qui correspond à une vitesse de translation du tablier de 52 centimètres par seconde. L'ensemble de la dynamo et des engrenages est dissimulé dans un coffrage construit en tête de chacune des rampes mobiles.

La puissance nécessaire pour entraîner les deux planchers mobiles, chargés à raison d'une personne par 70 centimètres de longueur, s'élève à 21 chevaux environ; à vide, les deux élévateurs n'absorbent plus que 11 chevaux.

*
*
*

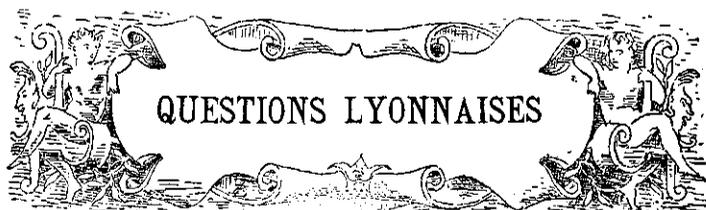
Cet instrument est évidemment admirable, mais on peut contester son utilité, si l'on remarque qu'il ne sert à franchir qu'une hauteur de 17 mètres, centimètres négligés. Il est même permis de se demander si cette ascension automobile n'est pas plutôt contraire à l'hygiène balnéaire, car il

paraît fortement compromettre cette précieuse réaction que la Faculté recommande après le bain.

Dans tous les cas, les promoteurs de cette rampe roulante feraient bien de transporter leur petite machine du côté de la Croix-Rousse, où la différence de niveau de 100 mètres entre la colline et la plaine serait plus avantageusement rachetée que les malheureux 17 mètres de Biarritz. Cela permettrait aux peu privilégiés habitants de ce quartier industriel autant que délaissé d'attendre patiemment la construction de ce fameux tramway fantôme de Perrache-Croix-Rousse, dont l'avènement problématique ne rappelle que trop la fallacieuse devise du barbier gascon :

« Ici, on rasera gratis, demain ! »

DARYMON.



LE TRAMWAY DE PERRACHE A LA CROIX-ROUSSE

La population lyonnaise commence à croire que le fameux tramway de la Croix-Rousse à Perrache ne sera jamais établi et que les discussions qui ont lieu à ce sujet, et dont on ne comprend guère les arguments, ne sont qu'un prétexte à l'enterrement pur et simple de la question.

Nos braves Croix-Roussiens, désespérés de la tournure que prend cette malheureuse affaire, se considèrent comme définitivement sacrifiés, et les plus avisés, sceptiques à l'excès, ne savent plus à quelles administrations se vouer.

Certes, on peut raisonnablement se demander si l'on n'abuse pas impunément de la crédulité du public, car, en somme, il est inadmissible de prétendre que l'on ne pouvait pas aboutir, depuis plus de sept années que l'idée a été lancée, si réellement on voulait poursuivre le projet de liaison du plateau de la Croix-Rousse à notre grande gare.

Nous savons bien que le Conseil municipal actuel a toujours été favorable à la création de cette ligne, mais si nos édiles ont été plus d'une fois gênés dans leur ligne de conduite par les attermoissements de puissances intéressées, il faut reconnaître que l'énergie qu'a développée l'Administration lorsqu'il s'est agi de lutter contre les quelques influences dilatoires qui ont pu se manifester, était bien inférieure à l'indomptable ténacité opposée par les adversaires du projet.

En tout cas, il n'est plus possible maintenant de se contenter de vaines paroles ou de manifestations platoniques.

Il faut que notre Municipalité montre qu'elle veut résolument poursuivre la réalisation du programme primitif, sans se laisser dévier de sa route par les manœuvres, quelque savantes qu'elles soient, des rares intéressés au maintien du *statu quo*.

D'ailleurs, la question, telle qu'elle a été posée au débat, est excessivement simple, et, malgré tout, aucun argument sérieux ne pourrait la faire dévier.

Il s'agit, en effet, de relier Perrache au plateau de la Croix-Rousse par la voie la plus directe et la moins encombrée, tout en desservant des quartiers non encore pourvus de moyens de transport.

Or, la ligne la plus courte passe par la rue Centrale et la rue Terme pour aboutir ensuite au grand boulevard du plateau par la montée de l'Annonciade, dont la pente n'est pas trop forte pour un tramway électrique.

Comme, d'autre part, cet itinéraire traverse des quartiers non

desservis actuellement et les relie non seulement à la gare de Perrache qui intéresse, par ses destinations pour toutes directions, la généralité de nos compatriotes, mais conduit aussi au principal carrefour où aboutissent plusieurs lignes actuelles de tramways, c'est-à-dire à Bellecour, tout en rencontrant sur sa route quelques autres tracés de tramways, il est hors de doute que la nouvelle ligne répond à d'impérieux desiderata.

Toute autre combinaison, et en particulier l'une de celles présentées par la grande Compagnie O.-T.-L., qui consistait à proposer le passage de la future ligne Croix-Rousse-Perrache par les rues Lafont et de la République, ne répond aucunement aux véritables besoins de la population à desservir.

D'ailleurs, l'emprunt de la rue de la République ne servirait qu'à encombrer davantage, au grand détriment du public, la circulation sur notre artère la plus fréquentée et le parcours, entre le plateau et notre grande gare, serait allongé de beaucoup, aussi bien par suite de l'accroissement de la distance que par le fait des arrêts nombreux et de l'encombrement.

Et puis, serait-on sûr d'avoir de la sorte une capacité de transport suffisante? Ne verrait-on pas des Croix-Roussiens refusés à Perrache, faute de place, aux jours d'affluence, alors que leurs trams seraient envahis par des voyageurs à correspondance à destination des lignes de Bellecour ou des Cordeliers, alors qu'ensuite, de ce dernier point à la Croix-Rousse, les voitures circuleraient presque à vide, ce qui permettrait ainsi de démontrer la prétendue inutilité d'un service direct pour le plateau?

Il y a tout lieu de craindre que les choses se passeraient réellement de la sorte, si, malheureusement, on se laissait entraîner à admettre l'itinéraire par la rue de la République.

Dans tous les cas, il faut clore la discussion une fois pour toutes et prendre des mesures pour une exécution prompte et immédiate, sans se laisser prendre de nouveau à des mirages qui paraissent n'avoir qu'une conséquence : l'avortement du projet.

La concession a déjà été donnée et, à ce propos, nous avons même protesté contre les exigences excessives de notre Administration municipale, car nous ne pouvions admettre que l'on accablât la future Société de charges écrasantes, non en rapport avec les bénéfices probables de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, il y a eu en second lieu un acceptant ferme qui a présenté les garanties désirables, rien ne paraît donc s'opposer à une action rapide que nos populations appellent de tous leurs vœux.

Si, par extraordinaire, des difficultés imprévues surgissaient, et si la Municipalité devait y faire face, il faudrait qu'elle envisage nettement les moyens propres à combattre énergiquement les manœuvres occultes qui pourraient se produire ou s'agiter dans l'ombre. Elle serait énergiquement approuvée, dans cette voie, par l'unanimité de nos concitoyens.

Quant à la question de la correspondance gratuite, il faut remarquer que, si le concessionnaire a cédé son affaire à la Compagnie lyonnaise, cette dernière, qui a d'ailleurs demandé le prolongement de ses lignes des Cordeliers, pourrait tout naturellement l'accorder.

Nous ajouterons que, par suite des lenteurs apportées à la réalisation du projet, il y a eu un véritable préjudice causé au détriment de la laborieuse population du IV^e arrondissement qui, trompée dans ses espérances, alors qu'une première concession ferme devait raisonnablement être suivie d'effet, s'est vue privée des moyens de transport sur lesquels elle était en droit de compter d'une façon absolue.

On ne peut donc qu'exprimer le regret que l'ancienne Administration municipale n'ait pas su agir efficacement, ou obtenir des compensations, lorsque le premier rétrocessionnaire a laissé périmer sa concession.

Il faut, en tout cas, que l'on ne retombe pas dans la même faute que par le passé.

VALROSÉ.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE
DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

MÉDAILLES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE
Aux Ouvriers et Contremaîtres du Bâtiment

L'abondance des matières ne nous a permis de donner, dans notre dernier numéro, que la liste des lauréats de la Société Académique d'Architecture; comme les années précédentes, nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les notices les concernant, rédigées et lues à la séance par le zélé secrétaire général, M. Frédéric Giroud. Il sera, nous n'en doutons pas, agréable à tous les amis de la Corporation du Bâtiment, de connaître quel sentiment élevé du devoir et quelles qualités professionnelles ont mérité à ces braves contremaîtres et ouvriers d'être distingués par la Société Académique d'Architecture.

Rappelons, à cette occasion, que M. Fréby, président de la Chambre Syndicale des entrepreneurs, a de nouveau remercié, au Banquet, le Président et la Société Académique d'Architecture, des précieux encouragements donnés au personnel d'élite de l'entreprise.

MÉDAILLES DE VERMEIL
Fondation Journoud

BESSE (JULES). — Menuisier (chef de chantier), né aux Avenières, canton de Morestel, le 30 mars 1844.

Cet honnête ouvrier est entré dans les ateliers de M. Fréby, en 1870; il y a donc trente-trois années qu'il travaille sous la direction du même patron, sauf une interruption inappréciable de quelques mois en 1874.

Travailleur infatigable, ses connaissances professionnelles le désignèrent bien vite pour la mise en place des travaux de menuiserie, où il se spécialisa.

Dans le cours de sa longue carrière, Besse eut à maintes reprises l'occasion de faire preuve d'initiative dans l'exécution de ses travaux, et c'est toujours avec succès qu'il trancha les difficultés les plus grandes.

Les chantiers les plus importants qui lui furent confiés par MM. Fréby sont les suivants :

Divers travaux sous les ordres de notre grand confrère, Gaspard André.

Divers chantiers sous les ordres de M. Bissuel, architecte.

Plusieurs immeubles, rue du Gare, M. Pascalon, architecte.

Stalles de l'église de Saint-Bernard, sur les dessins de notre sympathique président, M. Desjardins.

Deux immeubles, sous la direction de notre confrère, M. Bellemain.

Maison quai des Brotteaux, architecte, M. Rostagnat.

Importante villa, sous la direction de Michel Collet, architecte. Besse est marié et père de famille.

Sa bonne conduite et son caractère vraiment sympathique lui ont attiré l'estime et l'amitié de tous ses camarades de travail qui, tous, applaudiront à son succès d'aujourd'hui.

La Société académique décerne à Besse une médaille de vermeil (fondation Journoud).

Fondation Frédéric Benoit

LABRANCHE (JEAN). — Appareilleur tailleur de pierres, né le 6 juin 1838, à Roanne.

Débuta, comme apprenti, à Roanne, à l'âge de quinze ans, chez M. Bonneton; un an après, il était ouvrier, son intelligence l'ayant fait remarquer de son patron.

En 1856, il entre chez M. Paire, entrepreneur tailleur de pierres, qu'il dut quitter de 1859 à 1861 pour satisfaire à la loi militaire.

Renvoyé dans ses foyers comme soutien de famille, il rentre au service de son ancien patron, qu'il ne quittera plus dès lors jusqu'en 1883.

Durant les huit années qu'il fut au service de M. Paire, Labranche fut son collaborateur dans de nombreux travaux, soit d'abord comme ouvrier, soit ensuite comme contremaître appareilleur.

Les travaux qu'il dirigea en cette qualité sont les suivants :

L'église Notre-Dame des Victoires, à Roanne, M. Desjardins, architecte.

L'église de Saint-Alban, celle de Saint-Louis de Roanne et l'Hôtel de Ville de Roanne, sous la direction de M. Michaud, architecte.

L'église Saint-Victor de Reims, M. Durand, architecte.

L'église de Grézioux-le-Marché, M. Sainte-Marie Perrin, architecte.

De 1883 à 1891, nous trouvons Labranche comme chef appareilleur chez M. Vial père.

De 1891 jusqu'à ce jour, Labranche est le collaborateur de M. Duboin, entrepreneur tailleur de pierres, soit depuis douze ans.

Sous la direction de M. Duboin, il conduisit :

Les travaux de la Faculté de droit et ceux de la Faculté des lettres, sous les ordres de M. Cateland, architecte.

L'église d'Ars, puis celle du Saint-Sacrement, sous les ordres de M. Sainte-Marie-Perrin.

Tous ceux de nos confrères qui ont eu la bonne fortune de voir Labranche au travail, se sont félicités de son précieux concours et tous s'entendent à rendre hommage à son devoir et à ses qualités précieuses de bon appareilleur.

Labranche, qui sut élever ses enfants et leur inspirer l'amour du travail, puisque son fils remplit aujourd'hui les fonctions d'inspecteur au service municipal, a la douce joie d'être non seulement aimé, mais encore vénéré de ses enfants, qui sont fiers de lui.

Pour vous donner une preuve de ce que j'avance, permettez-moi de commettre l'indiscrétion de vous dire que c'est sur la demande du fils et sur la recommandation de notre confrère, M. Cateland, que nous récompensons aujourd'hui le père.

Nous décernions tout à l'heure un deuxième prix, médaille de vermeil, au fils, pour son projet d'architecture; mais la fête sera maintenant bien plus belle pour cette famille de travailleurs, puisque la Société académique accorde en ce moment au père, en récompense de ses labeurs et pour services exceptionnels, une médaille de vermeil. (Fondation Benoit.)

Fondation de la Société

AUTIER (ANNET). — Contremaître maçon, né à Royères (Creuse), le 22 octobre 1848.

Entré comme manœuvre dans la maison Jamot, en 1862, à l'âge de quatorze ans, il était, peu de temps après, ouvrier dans la même maison, qu'il quittera en 1869 pour rejoindre le 21^e de ligne, auquel il venait d'être affecté.

Sur ces entrefaites, la funeste guerre de 1870 ayant été déclarée, Autier dut assister à cette campagne terrible, et nous allons le trouver au premier rang parmi les combattants.

A Frœschwiller, à Reichshoffen, il se bat comme un lion, sous le commandement du célèbre colonel Morand, une de nos gloires militaires qui se fit tuer en défendant son drapeau, après avoir longtemps tenu en échec les Allemands.

A Reichshoffen, 6 août 1870, Autier est blessé dès le matin, au bras droit et au pied, ce qui ne l'empêcha pas de tirer encore sur l'ennemi jusqu'au soir, en se servant comme il le pouvait de son bras gauche, car, nous dit-il fièrement, on ne sent pas sa blessure quand on voit ses camarades tomber à ses côtés et quand on sait la patrie en danger.

Après cette journée fatale du 21^e de ligne, qui avait particulièrement souffert pendant l'action, il ne restait plus que quelques braves dont la plupart étaient blessés, les autres ayant trouvé une mort glorieuse sur le champ de bataille. Autier qui s'était égaré au fort de la mêlée ne retrouve que trois de ses camarades du 21^e de ligne.

Avec eux, il se dirige sur Strasbourg, où il est admis à l'hôpital, pour y faire soigner ses blessures.

Mais Strasbourg ne devait pas tarder à être investie par les troupes ennemies, qui bombardèrent cette ville avec une rage sauvage, du 24 au 27 août, ne respectant ni femmes, ni vieillards, ni enfants.

Strasbourg est en feu; Autier, n'écoutant que son courage et préférant mille fois mourir face à l'ennemi, en versant son sang pour sa patrie, plutôt que de s'éteindre misérablement sur un grabat, quitte l'hôpital et va rejoindre ses frères sur les remparts.

Ne pouvant se servir d'un fusil, puisqu'il a le bras droit en écharpe, il aide comme il le peut les artilleurs, mais il fait son devoir.

Hélas! malgré tout le dévouement de nos braves soldats, Strasbourg devait expirer après un mois de siège, et, le 27 septembre, l'ennemi entra dans la place.

Autier, comme tous ses camarades d'infortune, fut fait prisonnier de guerre et emmené comme tel en Allemagne.

Après huit mois de captivité, il revenait en France et rejoignait son régiment à Annecy.

Peu après, les Arabes ayant profité des troubles qui agitaient la

France pour se soulever, Autier est dirigé avec le 21^e de ligne sur l'Algérie, où il finira son congé en guerroyant contre les Arabes.

Proposé plusieurs fois pour la médaille militaire, qu'il avait bien méritée, Autier attend encore cette juste récompense.

A son retour du service militaire, ce brave garçon fut, bien entendu, accueilli avec joie par la maison Jamot et Cie, qui le désigna bientôt comme contremaître.

A la dissolution de la Société Jamot et Cie, il continue à servir, comme contremaître, M. Duguinebeaudeix, ex-associé de la maison Jamot. En 1885, son patron étant mort, M. Titena, qui était également contremaître dans cette maison, achète le fonds, tout en conservant comme contremaître son camarade Autier, qui ne l'a jamais quitté jusqu'à ce jour.

Il y a donc trente-huit ans que cet honnête ouvrier travaille pour la même maison.

Autier a dirigé comme contremaître d'importants travaux, sous la direction de nos confrères, MM. Porte, Bellemain, Journoud, Bissuel, Despierre, Moreau et Boistard.

Vu son soin et sa prudence, Autier est toujours désigné par son patron, lorsqu'il s'agit d'un travail méticuleux, les reprises en sous-œuvre, par exemple.

D'un caractère égal et d'un dévouement à toute épreuve, Autier est aimé et estimé de son patron et de tous les ouvriers qu'il a sous ses ordres.

La Société académique d'architecture est heureuse et fière de récompenser aujourd'hui ce brave qui, s'il a mérité nos félicitations en tant qu'ouvrier pour sa valeur professionnelle, mérite aussi notre admiration pour le courage dont il a fait preuve à l'heure du danger.

Elle décerne à Autier Annet sa première médaille de vermeil. (Fondation de la Société.)

VALLERNAUD (ADRIEN). — Contremaître serrurier, né à Lyon, le 21 mai 1862.

Après un apprentissage de deux années chez son père, qui était maître-serrurier, Adrien Vallernaud entre comme ouvrier chez M. Jules Euler, en 1878 ; de là il passe chez M. Lespinasse, puis chez M. Jamès-Perrin.

Du mois d'octobre 1883 à septembre 1887, il fait son service militaire au 2^e d'artillerie, d'où il sort comme artificier.

Rentré dans ses foyers, Adrien Vallernaud entre chez M. Brizon, entrepreneur de serrurerie, qui ne tarda pas à lui accorder toute sa confiance et à le désigner comme contremaître.

C'est en cette qualité qu'il dirigea :

La transformation de l'hôtel du *Progrès*, sous les ordres de M. Prosper Perrin ;

Quinze immeubles de rapport, sous les ordres de M. Fanton, architecte ;

Divers travaux et immeubles, sous la direction de notre confrère, M. Bellemain ;

Divers travaux édifiés sous les ordres de M. Chomel ;

Dix-huit immeubles de rapport et nombreux autres travaux, sous la direction de M. Giroud, architecte ;

Enfin, les travaux de réfection des viaducs de la ligne de Lyon à Trévoux, travaux qui, vu leurs difficultés et leur bonne exécution, valurent à M. Brizon et à son contremaître, les éloges de l'ingénieur en chef du P.-L.-M.

Adrien Vallernaud est un garçon consciencieux et méticuleux, qualités précieuses chez un contremaître. La douceur de son caractère et la parfaite connaissance des choses de son métier, font qu'il est apprécié et estimé de tous ceux qui le connaissent.

Son patron, M. Brizon, fait de lui les plus grands éloges, Adrien lui ayant rendu des services précieux et le secondant d'une manière tout à fait remarquable, depuis que ses hautes fonctions de Président du Tribunal de commerce le tiennent en partie à l'écart de ses affaires personnelles.

Adrien Vallernaud est, nous devons ajouter, intéressé pour une large part dans les bénéfices de la maison Brizon.

Il n'est, d'ailleurs, pas le seul à avoir ces avantages chez son patron ; M. Brizon ayant trouvé le moyen infaillible de se créer un personnel d'élite, en intéressant tous les ouvriers qu'il emploie et en donnant à chacun d'eux, après chaque inventaire, une part dans ses bénéfices, proportionnelle à la fois à la situation qu'il occupe et au travail qu'il a produit.

Nous sommes donc heureux de pouvoir rendre hommage publiquement au désintéressement pécuniaire de M. Brizon, et il serait à souhaiter que son exemple fût suivi par beaucoup de patrons.

La Société académique d'architecture félicite Adrien Vallernaud et lui décerne, pour services exceptionnels, une médaille de vermeil (Fondation de la Société).

BROUSSAT (LÉONARD). — Contremaître maçon, né à Beaumont (Haute-Vienne), le 19 mars 1853.

Débute en 1868, à Bordeaux, comme manoeuvre.

En 1869, Broussat commence son tour de France, et ce n'est qu'en 1876 que nous le trouvons à Lyon, où il entre comme ouvrier maçon dans la maison Taton frères.

En 1880, son habileté l'ayant fait remarquer de ses patrons, il est désigné comme contremaître et MM. Taton lui confient tout d'abord la direction des travaux du Temple Protestant, édifié sous les ordres de M. Gaspard André, ce qui lui valut un éloge particulier de notre maître regretté, qui lui remit à ce sujet un certificat dont Broussat peut être fier à juste titre.

Depuis, MM. Taton lui ont confié la direction d'importants travaux qu'ils eurent à exécuter sous les ordres de nos confrères, MM. Berthelet, Colomb, Giry, Roux-Meulien, Desplagnes, Porte, Chomel et Giroud.

Sur tous les chantiers dont ils lui confièrent la direction, MM. Taton n'eurent jamais qu'à se louer de l'activité, du zèle et de la probité de ce brave ouvrier qui, depuis vingt-sept ans, est à leur service.

La Société, reconnaissant la valeur de Léonard Broussat, lui décerne une médaille de vermeil (Fondation de la Société).

CLERC (ANTHELME). — Chef d'équipe charpentier, né à Motz (Savoie), le 30 avril 1864.

Commence son apprentissage à l'âge de seize ans, chez M. Carliz, entrepreneur de charpentes à Sion (Haute-Savoie).

A l'âge de dix-huit ans, le 15 avril 1882, Clerc entre comme ouvrier charpentier dans la maison Dalouzy, de Vaise.

De 1885 à 1889, il fait son service militaire au 4^e cuirassiers.

A sa libération, son ancien patron le reprend à son service pour en faire bientôt un de ses meilleurs chefs d'équipe. A la mort de M. Dalouzy, en 1897, M. Mollo lui ayant succédé, celui-ci conserve Clerc comme chef d'équipe.

En qualité de chef d'équipe, ses patrons lui confièrent la direction de travaux importants, tels que : travaux de charpente considérables et compliqués au château de la Roche (Ain), sous la direction de M. Paul Desjardins, architecte ; la restauration du clocher de la cathédrale du Puy, sous les ordres de M. Meyer, architecte parisien ; l'hôpital Saint-Joseph, à Lyon, sous les ordres de notre confrère, M. Franchet ; le pensionnat des Oblats, à la Mouche, MM. Marcoz et Desplagnes, architectes ; différentes restaurations de châteaux, sous les ordres de MM. Marcoz, de Montclos, etc.

Clerc a toujours fait preuve d'habileté et d'initiative dans l'exécution des travaux qui lui furent confiés et, grâce à sa prévoyance malgré les nombreux dangers que lui et ses ouvriers eurent à courir pour la pose souvent périlleuse de certaines charpentes, jamais il n'est arrivé d'accident aux ouvriers qu'il commandait.

Clerc, qui est marié et père de famille, est aimé et estimé, non seulement des siens, mais encore de tous ceux qui l'entourent, patrons et ouvriers, dont plusieurs sont ses camarades de chantier, depuis ses débuts dans la maison Dalouzy.

La Société académique décerne à ce fidèle serviteur une médaille de vermeil (Fondation de la Société).

MÉDAILLES D'ARGENT

TARCENS (GUSTAVE). — Contremaître menuisier, né à Salles (Gironde), le 12 février 1860.

Entré comme ouvrier chez son oncle, M. Dumora, entrepreneur de menuiserie, le 18 mars 1873, c'est-à-dire à l'âge de onze ans, il devint vite pour celui-ci un auxiliaire indispensable, grâce à son activité et à son travail.

Ayant abandonné bien jeune ses études pour gagner sa vie, Tarcens comprit cependant que l'instruction était indispensable à tout homme désireux d'arriver.

Aussi n'hésita-t-il pas, après ses longues journées de labeurs et malgré toutes ses fatigues, à consacrer ses soirées à l'étude. C'est ainsi qu'il suivit avec assiduité les cours de l'Enseignement professionnel du Rhône, où il remportait successivement deux médailles l'une de bronze, l'autre d'argent, puis plusieurs diplômes.

Plus tard, ce furent les cours de dessin du Petit-Colège qui attirèrent son attention et il fut à son tour l'élève de MM. Rigaud, Geneste et Collet.

Un tel travailleur ne pouvait moins faire que d'arriver rapidement ; aussi son patron ne tarda-t-il pas à le désigner comme contremaître, et c'est en cette qualité qu'il dirigea d'importants et nombreux travaux sous la direction de nos plus estimés confrères, tels que : notre regretté maître, M. Louvier, M. Giroud père,

M. Bissuel, M. Bellemain, M. Geneslé, M. Porte, M. Sainte-Marie Perrin et M. Desjardins.

Depuis trente ans, Tarcens est le collaborateur de son oncle qui lui abandonne en partie la direction de ses chantiers et, bien que commandant parfois à des ouvriers plus âgés que lui, Tarcens est obéi et respecté de ses subalternes, parce que tous reconnaissent sa valeur et ses qualités professionnelles.

La Société académique est heureuse d'offrir à Tarcens sa première médaille d'argent (Fondation de la Société).

MONTESUY (ANTOINE). — Contremaître charpentier, né le 13 mars 1848, à Saint-Romain-au-Mont-d'Or (Rhône).

Commence son apprentissage à l'âge de dix-sept ans chez M. Parrot, entrepreneur à Neuville; puis, de là, passe comme ouvrier chez M. Chaboissier, entrepreneur, à Collonges-au-Mont-d'Or.

En février 1869, Montessuy entre au service de M. Déjemond père.

Au mois d'août 1870, il est appelé sous les drapeaux comme mobile et dirigé immédiatement sur Belfort.

Durant les premiers temps, Montessuy participe, en sa qualité de charpentier, à compléter les travaux de défense de la place, sous la savante direction de l'illustre colonel Denfert-Rochereau.

Le 4 novembre, Belfort était assiégée par l'ennemi, et le 3 décembre commençait cet épouvantable bombardement qui devait durer soixante-treize jours.

Chacun, dès lors, fier de contribuer suivant ses aptitudes à dorer d'un reflet de gloire ces sombres heures, lutte avec énergie et prodigue ses forces.

Montessuy reprenant sa hache de charpentier, combat sous une pluie d'obus et sous une trombe de feu, les incendies qui se déclarent de toutes parts; mais ses efforts sont vains, car bientôt Belfort ne sera plus qu'un monceau de ruines.

La ville ayant, pour ainsi dire, disparu sous un voile de fumée, Montessuy va rejoindre ses camarades sur les remparts, et le voilà maintenant combattant aux côtés de cette poignée de braves, la plupart mobiles du Rhône, qui, bien que soldats d'hier, surent si bien, par leur résistance héroïque, maintenir la vieille réputation du nom de Français.

Enfin, après un siège de cent trois jours, Belfort ouvrait ses portes, non pas parce qu'elle avait été vaincue, mais parce qu'elle y fut contrainte par l'armistice, et le 18 février, cette troupe d'élite quittait la tête haute et drapeaux déployés ces remparts qu'elle avait, par sa bravoure, rendus invincibles et conservés à la France.

Après l'armistice, qui fut le signal de la fin de la guerre, les mobiles furent immédiatement libérés.

Rentré dans ses foyers, Montessuy revient chez son ancien patron, M. Déjemond, qui le reprenait à son service en mai 1871; en 1897, il était désigné comme contremaître par M. Déjemond fils. Il y a donc trente-quatre ans que cet honnête ouvrier travaille pour la même maison.

En qualité de contremaître, Montessuy dirigea d'importants travaux, sous les ordres de MM. Bellemain père et fils, Baussand, Fanton et Santu, architectes; puis, de MM. les ingénieurs de la Compagnie P.-L.-M.

Il s'est toujours acquitté, à la satisfaction de tous, des tâches qui lui furent confiées.

Son patron en fait le plus grand éloge.

Montessuy s'est marié deux fois, et c'est avec le plus grand soin qu'il a élevé ses trois garçons, qui lui font honneur aujourd'hui en tant qu'ouvriers.

Nous devons dire également qu'il est sapeur-pompier depuis vingt-trois ans et que depuis dix ans il a obtenu, grâce à son courage et à son dévouement, les galons de caporal.

La Société académique félicite Montessuy de ses états de service et lui décerne une médaille d'argent (Fondation de la Société).

PIGEON (JACQUES). — Chef de chantier maçon, né à Pont-auxur (Puy-de-Dôme), le 6 juin 1852.

Pigeon débute à l'âge de dix-sept ans comme manœuvre chez M. Fournier, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Chamond.

Puis il fait six mois de service militaire.

Après sa libération, il vient à Lyon et travaille pendant deux ans comme maçon chez un propriétaire.

De là il entre en 1880 chez MM. Gay et Bagnard, entrepreneurs de maçonnerie. Peu après, il devient chef de chantiers dans cette même maison et dirige pour ses patrons des travaux délicats, sous les ordres de MM. Moreau, Sainte-Marie Perrin et Boistard, architectes.

Cet ouvrier obéissant et respectueux est recommandable sur tous les points.

A ces qualités professionnelles, Pigeon joint celle du cœur.

Il nourrissait en effet depuis longtemps son vieux père, qu'il eut la douleur de perdre l'année dernière; mais s'il est une satisfaction pour lui, c'est bien celle d'avoir su conserver, grâce à ses bons soins, ce beau vicillard jusqu'au grand âge de quatre-vingt-dix ans.

La Société académique d'architecture décerne à Pigeon une médaille d'argent (Fondation de la Société).

DEGEORGES (LÉONARD). — Contremaître fumiste, né le 29 novembre 1856, à Montboucher, canton de Bourgneuf (Creuse).

Entré comme manœuvre dans la maison Gautier-Mauratille, le 1^{er} mars 1871, à l'âge de quinze ans, il était ouvrier dans la même maison en 1874, puis contremaître en 1880.

Depuis trente-deux ans, sauf une interruption d'un an pour faire son service militaire, Degeorges est donc le serviteur fidèle du même patron.

Comme contremaître, il a dirigé la construction d'importantes usines, telles : la verrerie de Saint-Galmier (Loire), l'usine Bocuze à Jérès (Espagne), la verrerie Denys à Reims (Marne), l'usine céramique à Decize (Nièvre), etc.

Degeorges est un excellent et brave ouvrier; il a toute la confiance de ses patrons qui l'aiment et l'estiment.

Soucieux de la vie des hommes qu'il commande, il a toujours été d'une prudence extrême dans l'exécution de ses travaux; aussi, a-t-il toujours su éviter ces accidents si fréquents, malheureusement, dans la construction des cheminées monumentales d'usines.

Degeorges joint à ses qualités professionnelles celles d'aimer la famille et celle de s'être toujours dévoué pour les siens.

En 1887, il a la douleur de perdre son père, qui lui laisse pour tout héritage le soin d'avoir à nourrir une vieille grand-mère, sa mère, deux frères et une fillette en bas âge.

Degeorges, loin de se laisser décourager par cette lourde charge, redouble de courage et d'économie et, grâce à son travail il parvient à subvenir aux besoins de tous; mais ceci, en se sacrifiant lui-même, car il devait dès lors renoncer au mariage et à la douce joie de se créer une famille.

Après la mort de sa grand-mère et celle de sa mère, et après avoir élevé et marié ses frères, Degeorges se croyait arrivé au bout de ses peines; mais non, la fatalité s'étant attachée à lui, il perd en 1899 son frère qui, veuf depuis deux ans, lui laisse deux enfants orphelins.

Degeorges, avec son bon cœur, ne pouvait abandonner ces deux pauvres petits êtres voués à la misère; il les prend donc avec lui et depuis lors il les élève.

La Société académique d'architecture rend hommage à ce noble cœur qu'elle admire, et, bien que sa profession ne se rattache qu'indirectement aux ouvriers du bâtiment, tels qu'elle les comprend, elle décerne à Degeorges une médaille d'argent (Fondation de la Société).

THAURY (JEAN). — Contremaître maçon, né à Thoron (Creuse), le 18 avril 1848.

Commence son apprentissage de maçon à l'âge de quatorze ans, chez M. Mandy, entrepreneur à Ars, puis le continue chez M. Georges, à Caluire.

De là il passe comme ouvrier maçon chez M. Patisson, où il reste deux années, et nous le trouvons ensuite à Paris en 1868, où il exerça sa profession pendant un an.

En 1869, Thauray fait son service militaire au 43^e de ligne, et il ne tardera pas, lui aussi, à assister à cette désastreuse campagne de 1870 et à s'y signaler par son courage.

Avec son régiment qui faisait partie de cette malheureuse, mais brave armée de la Loire, il prend part, sous la conduite de l'héroïque Chanzy, aux terribles engagements de Villorceau, de Beaugency, de Freteval, de Châteaudun, etc.

A Villorceau, 9 décembre 1870, à cette interminable bataille qui fut une des pages glorieuses de la guerre et le plus beau moment de la défense nationale, la conduite de Thauray est magnifique.

Sur 230 hommes de sa compagnie, 16 seulement survivent à ce combat meurtrier. Thauray n'est même pas blessé, mais ce n'est pas dire qu'il n'ait pas vu la mort de bien près.

Un misérable Prussien ayant lâchement déchargé son fusil contre lui, à bout portant (ce qui n'empêche qu'il le manqua et n'atteignit que sa capote), Thauray, sans perdre son sang-froid, riposte au coup de fusil de son adversaire en lui logeant une balle dans l'œil pour lui apprendre, dit-il, à mieux viser une autre fois.

Là ne s'arrêtèrent pas les exploits de Thaury et, ce même jour, à Villorceau, il fait à lui seul prisonniers de guerre deux Bava-rois, ce qui lui valut d'être porté à l'ordre du jour par son colonel, et les galons de premier soldat.

A son retour du régiment, Thaury entre comme contremaître, le 8 mars 1877, dans la maison Boisdevésy et, depuis, c'est-à-dire depuis vingt-six ans, il est au service du même patron.

En qualité de contremaître, il a dirigé des travaux sous les ordres de MM. Bernard, Laurençon, Pras, Boiron et Cumin Louis, architectes.

Ce brave ouvrier, qui est d'un caractère très ouvert, est fort apprécié de son patron et de ses camarades.

Son naturel est serviable et sa modestie à toute épreuve.

Thaury est marié et père de trois enfants.

La Société académique d'architecture est heureuse de lui offrir une médaille d'argent (Fondation de la Société).

COUDER (LOUIS). — Contremaître menuisier, né à Lyon, le 26 août 1874.

Entré comme apprenti dans les ateliers de MM. Pansu, à l'âge de treize ans, il était à seize ans ouvrier dans la même maison.

Quelques mois avant de partir au service, il quitte ses patrons pour chercher à se perfectionner ; puis il arrive au 4^e génie, où il est employé comme ouvrier d'administration et, à sa libération, ses chefs lui décernent deux excellents certificats.

Durant son service militaire, Couder obtint quelques permis-sions ; mais toutes ces permissions, il les consacra au travail, et c'était toujours avec la même joie qu'il reprenait son rabot, heu-reux qu'il était de se retrouver au milieu de ses camarades d'ate-lier.

Aussi, MM. Pansu n'hésitèrent-ils pas à reprendre un tel ouvrier à la fin de son congé, et bientôt ils lui confièrent la pose de leurs travaux les plus minutieux.

Désireux d'approfondir ses connaissances professionnelles, Cou-der utilisait ses soirées à suivre les cours de l'enseignement pro-fessionnel du Rhône et, sous la conduite du distingué professeur de menuiserie, M. Grimonet, il obtint, à un année d'intervalle, deux mentions.

Depuis quelque temps, Couder a toute la confiance de ses pa-trons, dont il est devenu le contremaître.

Les travaux les plus importants qu'il a dirigés ont été exécutés sous les ordres de MM. Dubuisson, Fanton, Curny et Duret, archi-tectes ; ce sont, en général, des maisons de rapport et des groupes scolaires.

Couder n'a que vingt-neuf ans ; il est donc le plus jeune de la promotion que nous faisons aujourd'hui ; mais la Société recon-naissant son mérite, lui décerne, malgré cela, une médaille d'ar-gent (Fondation de la Société).

MÉDAILLES D'ARGENT

Fondation de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs

MÉRIAT (CLAUDE). — Chef ouvrier plâtrier, né à Villeurbanne (Rhône), le 6 août 1842.

Fait son apprentissage de plâtrier chez M. Blanc, à Lyon, puis il travaille comme ouvrier chez divers patrons et part au service militaire en 1863, pour n'en revenir qu'en 1868.

Durant ces cinq années de service, il passe deux ans et demi à Rome, son régiment, le 69^e de ligne, faisant partie de l'armée fran-çaise d'occupation, qui dut maintenir l'autorité du pape Pie IX dans ses Etats pontificaux.

Rentré dans ses foyers en 1868, Mériat s'embauche comme ou-vrier plâtrier chez M. Renolphi, où il resta jusqu'en 1870.

Rappelé sous les drapeaux après la déclaration de guerre avec la Prusse, il rejoint le dépôt de son ancien régiment, qui est bientôt dirigé sur Nuits et traverse cette ville en chemin de fer, sous la pluie des balles ennemies, le 18 décembre 1870, au moment même où se livrait cette terrible bataille de Nuits, qui fut tout à l'honneur de l'armée française et principalement de la première légion du Rhône ; ce dont nous devons être fiers, puisqu'il s'agit de nos compatriotes et de nos amis, dont je ne citerai qu'un seul, notre confrère André Bellemain, qui, lui aussi, remplit vaillam-ment son devoir, puisqu'il y fut blessé dans des circonstances telles qu'il y mérita la croix de la Légion d'honneur.

Le régiment de Mériat, après avoir vainement tenté de secourir Belfort, sous le commandement en chef de Bourbaki, ne tarde pas à être obligé de battre en retraite sur Pontarlier, véritable seconde retraite de Russie, dont l'horreur du souvenir vous fait mal, puis de passer en Suisse, où il sera désarmé.

Mériat vit donc le feu de près ; mais il n'eut jamais à prendre

part à un engagement sérieux, et c'est pour lui un véritable re-gret, car il eût été heureux, comme tout Français d'ailleurs, de pouvoir rendre service à sa patrie, quitte à verser son sang pour elle.

Rentré à Lyon après la guerre, Mériat est engagé comme ouvrier par M. Calmel père, et ce n'est qu'en 1877 qu'il le quittera pour entrer au service de M. Labasse, comme chef d'ouvrier. Depuis vingt-cinq ans, Mériat est au service de M. Labasse, qui lui ac-corde toute sa confiance, confiance justement méritée, car vu ses grandes qualités professionnelles et les soins particuliers qu'il prend pour l'exécution de ses travaux, Mériat est sans cesse rede-mandé par tous les clients qui le connaissent.

La Société académique félicite Mériat de ses bons états de ser-vice et lui décerne la première médaille d'argent (Fondation de la Chambre syndicale des entrepreneurs).

VINCENT (JOSEPH). — Contremaître tôlier, né en 1852 à Seignes (Jura).

Quitte le toit paternel à quatorze ans pour venir à Lyon ap-prendre un métier.

Il débute chez M. Leau, entrepreneur de fumisterie, comme ap-prenti ; cinq ans après, il entre chez M. Rey, puis de là va à Bône chez M. Duteil et fait un an de service militaire, de 1874 à 1875.

Libéré du service, Vincent entre en 1875 chez M. Dutraix, entre-preneur de fumisterie à Lyon ; peu après, il est contremaître dans la même maison. Depuis vingt-huit ans, il est donc au ser-vice du même patron.

Comme contremaître, il a dirigé d'importants travaux de fumis-terie, sous les ordres de MM. Bellemain père, Rigaud, Cahuzac, Thoubillon père et fils, etc.

Vincent est très estimé de son patron, qui lui accorde toute sa confiance, et M. Dutraix fils se plaît à reconnaître que c'est grâce à lui qu'il a pu surmonter toutes les difficultés d'entreprise qui survinrent après la mort de son père, auquel il succéda, alors qu'il était bien jeune encore.

Si la carrière de Vincent fut bien remplie en tant qu'ouvrier, nous pouvons déclarer aussi, d'après les renseignements qui nous ont été donnés obligeamment par son patron, qu'il en fut de même pour la vie privée de cet homme de cœur qui eut à lutter, trop souvent, hélas ! contre la fatalité.

La Société académique d'architecture décerne à ce travailleur une médaille d'argent (Fondation de la Chambre syndicale des entrepreneurs).

JOURDE (AUGUSTE). — Contremaître serrurier, né à Lyon, le 17 janvier 1865.

Débute comme apprenti chez M. Duport, à Lyon, à l'âge de treize ans. Devenu ouvrier, il entre chez M. Traverse en 1882 et revient à nouveau chez M. Duport, le 15 décembre 1883, pour n'en sortir qu'en mars 1886, époque à laquelle il dut rejoindre le régiment pour satisfaire à la loi militaire.

De retour du service militaire, en 1889, il travaille quelques mois chez M. Poulmarck, puis il entre comme ouvrier chez M. Flandrin, le 1^{er} octobre 1889 ; l'année suivante, il était contremaître chez M. Flandrin.

Comme contremaître, Jourde a dirigé les travaux de l'hôtel Bel-lecour, sous les ordres de M. Prosper Perrin, architecte ; l'usine Maréchal, à Vénissieux ; divers travaux de transformation, sous les ordres de MM. Groboz, Clermont, Porte et Riboud, archi-tectes.

Jourde est un ouvrier de premier ordre ; il a les meilleurs certi-ficats de son patron, M. Flandrin, qui en fait le plus grand cas.

Marié et père de cinq enfants, il joint à ses qualités de bon père de famille, celle d'avoir été un bon fils et, chose bien plus rare encore, un gendre modèle, puisque après avoir nourri sa mère jusqu'à ses derniers jours, il nourrit encore sa belle-mère, âgée de soixante-dix ans, qui est infirme.

La Société académique décerne à Jourde une médaille d'argent (Fondation de la Chambre syndicale des entrepreneurs).

Le Secrétaire, F. GIROUD.

LE SALON DE 1904

La Société Lyonnaise des Beaux-Arts ouvre sa 17^e Exposi-tion le vendredi 19 février 1904, dans le Palais municipal des Expositions, quai de Bondy. L'inauguration officielle aura lieu la veille, 18 février, sous la présidence de M. le Maire de Lyon. La clôture est fixée au dimanche 17 avril.

Le Comité, sur la demande de l'Architecte du Palais, a reculé de quinze jours l'inauguration, précédemment fixée au 1^{er} février, pour permettre aux travaux d'installation de s'effectuer dans les conditions les plus favorables.

Le Nouveau Palais, le public en jugera bientôt, répond enfin au besoin qui se fait sentir depuis bien longtemps. Le rez-de-chaussée, vaste salle de 30 mètres, recevra la sculpture, qui sera, cette année, une section des plus importantes. A l'entresol, salle d'arts décoratifs et, enfin, au premier étage, salles spacieuses et magnifiquement éclairées, qui seront affectées à la peinture, aux dessins, aquarelles, architectures, etc., et deux loupes latérales continueront la section des arts décoratifs.

Au point de vue de la salubrité, la garantie est complète.

Les envois de Paris sont très nombreux et brillants. Deux cent quarante toiles et de nombreuses sculptures sont déjà déposées chez l'emballeur de la Société, à Paris. Citons quelques noms parmi les plus connus : Albert MAIGNAN, AMAN Jean, L.-O. MERSON, ROYBET, TATTEGRAIN, ROCHEGROSSE, TOUDOUZE, MEUNIER, Henri MARTIN, DE RICHEMONT, Henri ROYER, Et. CARRIÈRE, COTTET, DAMERON, GELHAY, DEBAT-PONSAN, P.-A. LAURENS, J.-P. LAURENS, HAQUETTE, PEZANT, LAURENT-DEROUSSEUX, MAXENCE, SURAND, MONTÉNARD, PRINAT, DIETERLE, Gaston LATOUCHE, PROUVÉ, RAVANNE, SAINT-GERMAIN, TOURNÈS, Albert AUBLET, LEROLLE, GIRARDET, GIRARDOT, MALFILATRE, BRISPOIT, BISSON, SAINTPIERRE, ETCHEVERRY, ZO, CASTIGLIONE, DUPUY, MASSON et ALAUX.

En sculpture : RODIN, HANNAUX, BARTHOLDI, LÉONARD, LARRIVÉ, MORICE, Herbert WARD.

Au moment du dépôt des œuvres lyonnaises, nous citerons celles parmi les plus saillantes.

Les dates d'envoi étant changées, le Comité prévient les artistes que le dépôt des œuvres des départements s'effectuera du 18 au 19 janvier 1904, et celui des œuvres lyonnaises du 18 au 21 janvier inclus, au Palais municipal des Expositions, quai de Bondy.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Société, 6, rue de l'Hôpital, au 2^e, de 2 heures à 5 heures du soir.

L'EXPOSITION DE L'HABITATION

Nous avons, à différentes reprises, publié certaines parties essentielles du programme de l'Exposition de l'Habitation, qui vient de se tenir à Paris. Nous empruntons au *Bulletin de l'Association provinciale des Architectes français* le rapport suivant d'un des membres de cette Association, bien qualifié pour cette appréciation, puisqu'elle lui avait été demandée par son Président :

Mon cher Président,

Vous m'avez demandé très aimablement de faire pour votre bulletin un rapport sur l'Exposition du Grand Palais des Champs-Élysées. Vous ajoutez que l'on pourrait toucher quelques points entre les constructions parisiennes et les constructions provinciales.

Tout disposé à donner un peu de ma prose à nos Sociétés consortisées, je parcours le Grand Palais, d'abord en amateur, puis comme un rapporteur d'un jury de classe.

Hanté par la question si intéressante des maisons à bon marché, je vous avoue que j'ai vainement cherché le type idéal, je ne l'ai pas trouvé, pas plus à Paris qu'en province.

Il y a la maison à bas prix (3500 fr.), puis la maison de 4.200 francs ; il faut les laisser où elles se trouvent, à l'abri de la pluie, de la neige et des ouragans, sous peine d'en ramasser les morceaux que le vent n'aura pas emportés. Ensuite,

c'est beaucoup trop petit, et la place manquerait à un ménage rêvant de contribuer à la repopulation de la France.

La « maison de famille » des Associations ouvrières est plus confortable, mais bien légère aussi comme construction ; elle pourrait tenter un brave père de famille qui aurait 12.000 francs à sacrifier ; je dis sacrifier, et le mot me paraît juste.

Nous ne nous attardons pas au Pavillon d'été dans le « style Guimard ». M. Guimard, nous dit son représentant, est un artiste qui n'imité pas la nature, c'est un créateur. Peu importe que le dessin ne représente rien ; si la ligne est belle, cela lui suffit.

L'exposition documentaire placée dans les galeries du premier étage est plus intéressante ; il y a là des études très sérieuses, qui ont le mérite de ne pas sentir la réclame ; les cités ouvrières dominent et l'on semble abandonner de plus en plus le genre Mulhouse, c'est-à-dire la caserne, pour adopter les maisons isolées ou accolées, mais réservées à un seul ménage.

La section des beaux-arts mérite qu'on s'y arrête quelque temps ; les œuvres y sont assez nombreuses pour constituer un petit Salon.

Vous n'attendez pas de moi que je vous donne, comme dit le catalogue, la nomenclature générale des exposants. Il y a des choses utiles et bonnes, il y a aussi du remplissage. Le public s'arrête peu aux premières, parce qu'elles sont techniques, mais se rend en foule aux secondes, qui amusent. C'est le défaut des expositions qui ont beaucoup trop multiplié les exhibitions étrangères aux manifestations de l'art et de l'industrie.

Ne voulant faire de réclame pour personne, je me contenterai d'une nomenclature, comme dit le catalogue.

Le ciment armé est bien représenté, et je vous avoue que j'ai un faible pour ce système de construction qui, appliqué d'une façon raisonnée et raisonnable, peut rendre de réels services.

La robinetterie a fait des progrès considérables ; c'est de la mécanique de précision, à en juger par les robinets Bine, le robinet Morin et son filtre, le robinet Vaché et son filtre, puis les pompes Wilcken, et surtout la petite pompe si utile aux maisons de campagne, dont l'invention est une véritable trouvaille.

L'éloge des compteurs d'eau des maisons Michel et Cie, de la Société Française, de la Compagnie Kennedy, de la maison Eyquem, n'est plus à faire ; leur système, du reste, procède à peu près pour toutes du même principe.

J'ai remarqué le régulateur baïonnette de M. Abraham, qui s'applique sur tous les robinets, les appareils hydrothérapeutiques de la maison Guesnier, le système de joint pour tuyaux en fonte à emboîtement de M. Gilbert.

Dans une autre classe, je trouve les vitraux de la maison Lemal, Raquet et Prost, concurrente de la maison Picard. Je n'en dirai rien, jusqu'à preuve d'inaltérabilité complète pour les uns comme pour les autres.

Nous trouvons les appareils de levage de M. Henri Edeline ; son système de sécurité pour attelage mérite d'attirer l'attention.

N'oublions pas les appareils de chauffage et d'éclairage, qui occupent une place importante dans l'exposition.

Je me suis laissé entraîner et je m'arrête de peur d'en trop dire. Il y a lieu de remarquer l'abstention d'une partie des Sociétés d'architectes de Paris et de toutes celles de province. Pourquoi ne pas avoir participé à une exhibition pour laquelle le Gouvernement ouvrirait généreusement les portes du Grand Palais des Champs-Élysées ?

On a parlé de spéculation de la part des organisateurs ; on dit..... on dit..... il faut laisser dire.

Vous voyez, mon cher Président, qu'une comparaison serait bien difficile, les éléments font défaut.

Quel que soit le but de ceux qui se mettent à la tête d'une semblable entreprise, il faut considérer que l'intention est louable, qu'elle peut profiter à beaucoup de constructeurs et d'industriels, faire connaître les produits nouveaux, et que les Sociétés d'architectes ne doivent dans aucun cas se désintéresser des manifestations qui peuvent faire valoir les progrès de l'art et de l'industrie, pour les encourager et en faciliter la diffusion.

Croyez, mon cher Président, à mes meilleurs sentiments.

H. SARTON.

FIXATION DU SALAIRE DE BASE POUR LES INDEMNITÉS consécutives aux Accidents du travail.

Signalons un arrêt de la Cour suprême, en date du 2 décembre, sur la fixation du salaire de base. Il tranche une question des plus controversées. Voici les considérants de cette décision :

Aux termes de l'article 10 de la loi du 9 avril 1898, le salaire servant de base à la fixation des rentes dues à l'ouvrier victime d'un accident du travail ou à ses représentants, s'entend de la rémunération effective qu'il a reçue, soit en argent, soit en nature, pendant les douze mois écoulés avant l'accident ; à côté du salaire proprement dit, l'ouvrier peut avoir droit à des allocations supplémentaires ; celles-ci participent du salaire, quelles que soient, à leur égard, les conventions des parties, quand elles sont la rémunération d'un travail ; en cette qualité, elles doivent entrer en ligne de compte dans le calcul de la rente due par le patron. Mais il en est autrement si elles sont le remboursement des dépenses que le travail a imposées à l'ouvrier. — Le juge du fond apprécie souverainement le caractère de ces allocations d'après les circonstances de fait dans lesquelles elles ont été accordées.

C'est ainsi qu'il a pu décider, d'après ces circonstances, que les indemnités de déplacement payées par une Compagnie de chemins de fer à un homme d'équipe devaient être considérées comme une rémunération supplémentaire, une sorte de haute paye, correspondant à l'aggravation de service que les déplacements de cet employé lui imposaient, et devant, par suite, être ajoutées au salaire pour la fixation de la rente due à sa veuve.

BIBLIOGRAPHIE

Revue d'Histoire de Lyon (Études, documents, bibliographie), paraissant tous les deux mois, publiée sous la direction de M. S. Charléty, professeur adjoint à la Faculté des Lettres, t. II, fasc. VI, novembre-décembre 1903.

J. Godard, Le Compagnonnage à Lyon (avec 32 reproductions de sceaux). — Ph. Pouzet, Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône (suite). — Louis XI à Lyon (suite et fin). — *Bibliographie* : 1. E. Caillemer : Jean de Blanot — 2. G. Frainnet : Essai sur la philosophie de P. S. Ballanche ; G. Huit : La vie et les œuvres de Ballanche. — 3. O.-C. Reure : Compte des funérailles de Gilberte d'Estampes. — 4. J.-B. Giraud : Coffre de mariage des Bertholon-Bellièvre. — 5. P. Bergmans : Une reliure de Grolier. — 6. Revue musicale de Lyon. — Sociétés savantes : Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, par A. Vachez. — Chronique.

Le fascicule, 2 fr. 50. — Abonnements, 12 francs par an. — Lyon, A. Rey et Cie, 4, rue Gentil.

CONCOURS

BLOIS

RÉSERVOIR EN CIMENT ARMÉ

Un concours est ouvert à tous les entrepreneurs de béton armé, quel que soit le système employé par eux, pour la construction de passerelles, toitures-terrasses, arcades et réservoir de 800 mètres cubes en béton de ciment armé à exécuter au château-d'eau.

Renseignements à la mairie de Blois.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Constructions scolaires.

☛ SAONE-ET-LOIRE. — La construction d'une école de filles a été décidée dans la commune de *Sainte-Croix*, sur les plans de M. Changarnier, architecte à Chalon-sur-Saône. Le montant du devis s'élève à 31.432 francs.

☛ DOUBS. — Dans sa séance du 23 décembre dernier, le Conseil municipal de Besançon a voté un projet d'agrandissement de l'école maternelle du quai de Strasbourg, pour l'établissement d'une crèche. Ce projet s'élève à 63.792 fr. 88.

☛ VAR. — Dans sa séance du 10 décembre dernier, le Conseil départemental de l'Instruction publique a approuvé les plans du nouveau groupe scolaire à construire à *Saint-Laurent-du-Var*.

Le Concours de façades à Paris.

Le jury du concours de maisons a terminé ses opérations le 22 décembre dernier.

Ce jury, composé, cette année, avec MM. Bouvard, directeur des services d'architecture, et Sanger, architecte-voyer en chef ; de MM. Pascal et Charles Girault, membres de l'Institut ; Ballière, Ernest Caron, Chérioux, Quentin-Bauchart et Froment-Meurice, conseillers municipaux, a décidé de récompenser six immeubles.

Ceux-ci sont les suivants :

- 1° Rue Laffitte, 17 (architecte, M. NÉNOT) ;
- 2° Rue Fager, 38 bis (architecte, M. HODANGER) ;
- 3° Boulevard Ménilmontant, 133 (architecte, M. BOCAGE) ;
- 4° Rue Mogador, 23 (architecte, M. LABOURET) ;
- 5° Rue de Courcelles, 14 (architecte, M. DELAGÉ) ;
- 6° Rue de Bellechasse, 45 (architecte, M. MUSCA).

Les architectes de ces maisons récompensées reçoivent, rappelons-le, une médaille et 300 francs.

Les propriétaires sont exonérés des droits de voirie pendant une année tout entière.

Transformations de quartiers à Hyères (Var).

Une Société se constitue, sous les auspices d'une grande banque du littoral, à Hyères, pour étudier et dresser les plans définitifs de la création du boulevard à la Mer.

Nous croyons savoir que c'est l'ancien projet (départ du Rond-Point, arrivée à la Plage) que la nouvelle Société va entreprendre.

Elle se propose même de prolonger le boulevard de la Plage à Giens, en suivant le bord de la mer.

Dans la combinaison, se dresse une innovation destinée à rendre le projet bien plus intéressant encore, c'est l'installation complète d'un service de tramway électrique sur tout le parcours du boulevard.

Les Chemins vicinaux de la Haute-Savoie.

Le Département est autorisé à emprunter une somme de 49.000 francs, exclusivement applicable aux travaux des che-

mins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Importantes installations diverses à Luxeuil (Haute-Saône).

M. Guibert, président du Conseil d'administration des Eaux Minérales et Grands Hôtels de Luxeuil, concessionnaire de l'établissement thermal, devra pourvoir aux installations suivantes, dans un délai de quatre ans :

1° Création d'un service d'hydrothérapie pour hommes et femmes	89.655 30
Cette création comprendra, si l'Etat le juge nécessaire :	
a) Une étuve à eau courante ;	
b) Un appareil à réfrigération pour le service des douches.	
2° Adduction d'eau de source pour le service d'hydrothérapie	21.346 50
3° Création, dans l'établissement thermal actuel, de onze cabines pour douches ascendantes « couché »	11.358 05
4° Construction d'une buanderie	39.041 62
5° Remplacement du mobilier du salon de repos et de conversation	5.000 »
6 Aménagement, dans l'établissement thermal actuel, de six cabines pour le service des irrigations vaginales	3.598 53
Total	170.000 »

Et, parmi d'autres travaux d'amélioration, M. Guibert a pris l'engagement de construire un nouveau casino, dans un délai maximum de quinze ans.

Le transport de pierres de taille.

Une proposition est soumise à l'homologation du Ministre des travaux publics, tendant à étendre aux pierres de taille brutes ou légèrement ébauchées, expédiées par wagon complet de 8000 kilogrammes, l'application du barème spécial A du tarif spécial d'exportation P. V. n° 30.

Société des Architectes du Dauphiné et de la Savoie.

Président, M. LATHOUD, à Chambéry; Vice-Présidents, MM. CHAUDIER, à Gap; GIRARD, à Grenoble; RUPHY, à Annecy; Secrétaire général, M. BERTIN, à Chambéry; Trésorier, M. MICHON, à Grenoble.

Société des Architectes des Bouches-du-Rhône.

Président d'honneur, M. PAUGOY, *, **, à Marseille; Président, M. MARX, à Marseille; Vice-Présidents, MM. CLAUZEL, à Marseille; MOURIÈS, ***, à Marseille; Secrétaire, M. LAZARE PEYRON, à Marseille; Secrétaire adjoint, M. Joseph HUOT, ***, à Marseille; Trésorier, M. Léon GUICHARD, *, **, à Marseille.

Société des Architectes du Midi.

Président, M. Léopold CARLIER, à Montpellier; Vice-Présidents, MM. CURVALE, à Toulouse; SONS, à Perpignan; Secrétaire, M. GILET; Trésorier, M. DESMARET; Architecte, M. BONAMY, à Toulouse.

Une statue à Proudhon.

Le Conseil municipal de Besançon a voté, dans sa séance du 23 décembre dernier, une somme de 10.000 francs, pour l'érection d'une statue à Pierre-Joseph Proudhon, publiciste et philosophe, né dans cette ville en 1809, mort en 1865.

Grosses réparations à l'Asile de Vaucluse.

Les travaux de grosses réparations à exécuter à l'asile et à la colonie de Vaucluse atteignent le chiffre de 64.850 francs,

et le projet vient d'être approuvé. Dans le crédit affecté à ces travaux, la construction d'un bâtiment pour nouveaux générateurs et d'une cheminée figurent pour 31.000 francs.

Changement de domicile.

M. Emile IN ALBON, architecte, a transféré ses bureaux de la rue Tronchet, 24, au n° 22 de la rue Tramassac.

Exposition du Béton armé.

L'Exposition annuelle des dessins et photographies des principaux travaux exécutés en 1903 par les concessionnaires du SYSTÈME HENNEBIQUE, en France et à l'étranger, aura lieu les 10, 11 et 12 janvier courant, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton, à Paris.

L'Exposition sera ouverte au public le dimanche 10 janvier, de 3 heures à 6 heures après-midi; les lundi 11 et mardi 12, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. Entrée gratuite.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 31 Décembre.

LYON

Chemin de Gerland, 82. — Atelier. Prop., M. Desmeure. Arch., M. Bonnet.

Rue Vendôme, angle rue Tronchet. — Magasins et bureaux. Prop., MM. Descours, Genthoux et C^{ie}. Arch., M. Bouilhère.

Rue Tronchet, 35. — Maison. Prop., M. Guille. Arch., MM. Fanton et Duranson.

Avenue des Ponts, 128. — Maison. Prop., M. Bruyère. Arch., M. Bernard.

Rue d'Auvergne, 4. — Modification à un immeuble. Prop., MM. Faillebin et C^{ie}. Arch., M. Cumin.

Quai Claude-Bernard, place Ollier et rue Cavenne. — Maison de rapport. Prop., M. Aug. Descours. Arch., M. Rostagnat.

Avenue Thiers, 127. — Exhaussement d'une maison. Prop., M. Colliat.

Route de Genas, 116. — Surélévation d'une maison. Prop., M. Relœuf.

Rue Président-Kröger. — Maison. Prop., M. Thuillard.

Cours Lafayette, 267. — Annexes Prop., les Hospices Civils.

Rue Hugues-Guérin, à Monplaisir. — Maison. Prop., M. Villard.

SAINT-ÉTIENNE

Cours Fauriol. — Maison à loyer. Prop., Mme ve Dubessy, rue Villeboeuf, 22.

Rue des Rives. — Maison à loyer. Prop., M. Viger fils, rue de la Caserne, 15.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Isère. — 16 décembre. — Préfecture. — Routes nationales. Cyclindrage pendant cinq années. Montant annuel, 26.096 fr. Soumissionnaires: MM. Léon Dubset, 3 p. 100. — Auguste Guilman, 2 p. 100. — Aillot, 4 p. 100. — Charles François, 4 p. 100. — Salmson, 4 p. 100. — Adjud., M. Alph. Brun, à Grenoble, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 17 décembre. — Hospices civils de Saint-Chamond. — Entretien et travaux neufs des bâtiments, de 1904 à 1906. Montants annuels, 1^{er} lot, Terrasse, maçonnerie, couverture et pavage. Montant des travaux, 7.000 fr. Non adjugé, minimum non atteint. — 2^e lot, Ferblanterie et zinguerie. Montant des travaux, 2.000 fr. Adjud., M. Grégoire, à Firminy, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot, Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 2.000 fr. Non adjugé. 4^e lot, Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux, 1.000 fr. Adjud., MM. Callet freres, à Saint-Chamond, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot, Plâtrerie, peinture. Montant des travaux, 3.000 fr. Non adjugé.

Loire. — 19 décembre. — Hôtel de ville de Roanne. — Construction d'une Ecole pratique de commerce et d'industrie rue Carnot. Montant des travaux, 2 245 fr. 95. Soumissionnaires: M. Verrier, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Jangot, 5 p. 100. — Ayel, 6 p. 100 — Adjud. M. Pérol, à Lyon, 6 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 19 décembre. — Préfecture. — Agrandissement de l'hôpital-hospice de Craponne. 1^{er} lot, Terrasse, maçonnerie, charpente, etc. Montant des travaux, 32.919 fr. 25. Soumissionnaires: MM. Bataille, 2 p. 100. — Grenier, 7 p. 100. — Bourdier, 2 p. 100. — Ferrand, 2 p. 100. — Villetelle, 5 p. 100. — Adjud., M. Sourieux, à Craponne, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot, Menuiserie, quincaillerie, peinture, etc. Montant des travaux, 11.756 fr. 75. Soumissionnaires: M. F. Bataille, prix du devis. — M. Boyer Terrasse, 1 p. 100. — Adjud., M. François Gauthier, au Puy, 2 p. 100 de rabais.



Loire (Haute). — 15 décembre. — *Mairie du Puy.* — Entretien des bâtiments communaux pendant trois ans. Montants annuels 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, pierre de taille. Montant des travaux, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Cyprien Eugène, 17,25 p. 100. — Leboucharde jeune, 8 p. 100. — Lachaume et Viletelle, 7 p. 100. — Verrier frères, 12 p. 100. — Adjud. M. Simon Hippolyte, au Puy, 24 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, couvertures en tuiles. Montant des travaux, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. Raucher Auguste, 7,25 p. 100. — Gauthier François, 11 p. 100. — Adjud., M. Graugeon François, au Puy, 11,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie et peinture. Mont. des travaux, 1.500 fr. Soumissionnaires : M. Armand Régis, prix du devis. — MM. Liabeuf Jacques, 15 p. 100. — Chantemesse Emile 16 p. 100. — Adjud., M. Rocher Antonin, au Puy, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, fumisterie. Montant des travaux, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Volle Henri, 33 p. 100. — Imbert-Rolland, 32 p. 100. — Boit Auguste, 30 p. 100. — Dubois Victor, 7 p. 100. — Adjud., M. Roux-Grand, au Puy, 36 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Vitrerie. Montant des travaux, 200 fr. Adjud., M. Reversat père, au Puy, prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche 24 janvier, 1 h. — *Mairie de Craponne.* — Service vicinal. Communes de Craponne et de Saint-Genis-les-Ollières. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Amélioration du chemin aux abords du pont de Ponterle. Montant des dépenses prévues, 7.187 fr. 34. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 312 fr. 66. Total, 7.500 fr. Cautionnement, 250 fr.

Les devis ou détails estimatifs d-s travaux sont déposés à la Mairie de Craponne, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Isère. — Jeudi 14 janvier, 2 h. — *Mairie de Beauport.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction d'un pont métallique biais, à 75° de 7 m. d'ouverture droite sur le torrent de la Raille, avec remblai aux abords sur 160 m. Montant des travaux, 2.591 fr. 96. A valoir, 308 fr. 04. Total, 2.900 fr. Cautionnement, 120 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent-voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin.

Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 15 janvier, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction de ports au quartier du Breuil, à Mâcon. Travaux à l'entreprise,

63.179 fr. 24. Somme à valoir, 6.820 fr. 76. Total, 70.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr.

Le certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date et délivré par un homme de l'art, devra être visé, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. H. Tavernier, ingénieur en chef d-s ponts et chaussées, 11, rue d'Enghien, à Lyon. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera. Une note est exigée indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visé également, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. H. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et fêtes : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Variot, sous-ingénieur à Chalon-sur-Saône, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

Loire (Haute). — Dimanche 10 janvier, 2 h. — *Mairie de Saint-Pal-de-Murs.* — Construction d'une maison d'école de filles. Montant des travaux, 7.064 fr. 50. A valoir 1.033 fr. 95. Total, 8.097 fr. 45. Cautionnement, 300 fr. Renseignements à la mairie.

Saône (Haute). — Jeudi 7 janvier, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Noizans-les-Vesoul. Reconstruction de rigoles pavées, d'aqueducs et constructions de trottoirs. Montant des travaux, 13.228 fr. 60. Cautionnement, 430 fr. — Raincourt. Etablissement d'une conduite d'eau et couvert, d'un lavoir. Montant des travaux, 2.578 fr. 57. Cautionnement, 125 fr. Renseignement à la préfecture.

DESSINATEUR Architecte. — Jeune homme, 28 ans, ayant travaillé chez grands Constructeurs pour études de tous projets de constructions demande place chez Constructeur ou Architecte. — Ecrire BARBARET, dessinateur, à Epinac-les-Mines (Saône-et-Loire).

JEUNE HOMME très au courant de l'entreprise, désireait faire travaux le soir, dessin ou comptabilité chez Entrepreneur. S'adresser aux Bureaux du Journal.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 31931

ASBESTIC

Ses emplois à la Construction

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC

Société anonyme au capital de 100.000 francs

Stège Social : 7, rue du Bât-d'Argent à LYON

TÉLÉPHONE 21-56

à base d'Amiante
en poudre et en fibres

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 51, rue de l'Abondance. — Drilage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Treppe (Isère), du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre, Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES: fabricant. Jean-Claude PROST, succés, à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de l'Abondance. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

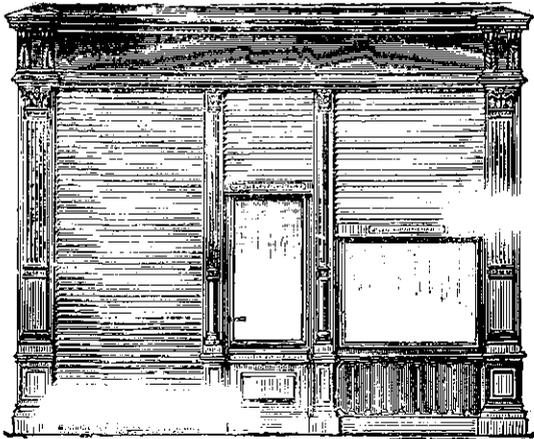
J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

Agence régionale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

MÉDAILLE D'OR
EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

DIPLOME D'HONNEUR
Exposition de Valence 1903



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :
FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE
NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX
B. S. G. D. G.

STORES ROULANTS EN BOIS
Fabrication française brevetée S.G.D.G.
Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES
Escaliers tournants fer et bois
Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment
MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

MARBRERIE

EN TOUS

GENRES

Cheminées, Travaux d'Art, Sculpture
Travaux d'Église
Lavabos, Tables à Cafés, Guéridons
Colonnes et Gains

TELEPHONE 18-58

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

Usines et Carrières DEVILLERS & C^{IE}

Représentants exclusifs des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre
et des Carrières de Cipolin.

USINES :

LA MURE (Isère).
MARPERT (Nord).
ERQUELINES (Belgique).
CARRARA (Italie).

CAPITAL : 1.200.000 Fr.

3, rue Président-Carnot, LYON

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

DEVILLERS & C^{IE} et G. ESCALLE & C^{IE} réunis

MAISONS DE VENTE :

GRENOBLE, 19, av. Alsace-Lorraine.
GENÈVE, quai du Mont-Blanc.
NEW-YORK, 1, Madison Avenue.
LONDRES, 28, City Road.
BRUXELLES, 8, r. du Chien-Vert

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAÏQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.



BALUSTRADES

partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

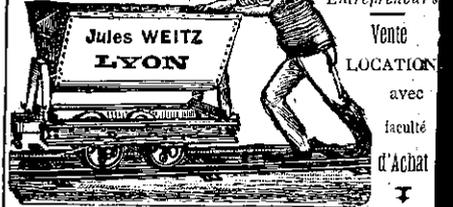
a partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
LYON — CHEMIN DES CULATTES — LYON

Matériel pour TRAVAUX PUBLICS
Mines, Plantations



Matériel pour ENTREPRENEURS
Vente LOCATION avec faculté d'achat

Paris 1889, 2 Médailles d'Or, St-Etienne 1891 et
Réziers 1892 : deux 1^{ers} Prix, Médailles d'Or.
Lyon 1894 : deux premiers Prix, Médailles d'Or.
Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
PARIS 1900 : Médailles Or et Argent
Hanoi 1902 : GRAND PRIX

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS
DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

MOSAÏQUE

de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX
Décorative et avec Figures

BERTIN & C^{IE} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrine

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA

SUCCESEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dallages pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON